

ED Erasme

Appel d'offre 2023 pour l'attribution de quinze contrats doctoraux

Dans le cadre de la campagne 2023 de recrutement des doctorant.e.s contractuels, l'Ecole doctorale Erasme lance un appel d'offre pour l'attribution de quinze contrats doctoraux.

Financement

- Les contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel.
- Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 044,12 € brut à compter du 01/01/2023, 2 100 € brut à compter du 01/01/2024, 2 200 € brut à compter du 01/01/2025 et 2 300 € brut à compter du 01/01/2026.
- L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Procédure/calendrier

- Lundi 22 mai 2023 (12h) :
Envoi des candidatures, des classements et des argumentaires des labos à l'ED
- Mercredi 7 juin 2023 :
Premier jury (études des candidatures recevables et sélection des candidatures à auditionner)
- Vendredi 16 juin 2023 :
Second jury (Auditions des candidats)
- Lundi 26 juin 2023 :
Les résultats complets du M2 (notes et mémoire de recherche) sont transmis à l'ED
- Vendredi 30 juin 2023 :
Conseil de l'ED & vote sur l'attribution des contrats doctoraux

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 22 mai, en version électronique (un seul fichier en format pdf), par les labos à destination de l'ED (ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr et directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr).

Ils contiendront les éléments suivants :

1. Le formulaire de candidature
2. Le CV détaillé du.de la candidat.e
3. Le projet de thèse (5 pages maximum)
4. Le projet professionnel
5. Une lettre argumentée du directeur/de la directrice de thèse (attention : les directeurs/directrices de thèse ne prennent a priori pas la parole durant l'audition)
6. Une lettre argumentée de la direction du laboratoire, concernant l'adéquation du projet de thèse dans les axes du labo, l'insertion du.de la candidat.e dans des projets collectifs,
7. Le diplôme ou l'attestation de réussite du M1 et du M2 ainsi qu'une attestation du classement de l'étudiant.e, s'il est établi par les responsables du Master (si le Master 2 est en cours, fournir le relevé de notes du S1).
8. Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum)

Fonctionnement du jury

Conformément au règlement de l'ED Erasme, le jury se compose de représentants des unités de recherche et de représentants des doctorants.

Les directeurs/trices de thèse sont invités à être présents lors de l'audition, mais ne prennent pas la parole. Les informations qu'ils.elles souhaitent communiquer au jury doivent donc figurer dans la lettre de soutien à la candidature. Cependant, s'il le souhaite, le jury peut poser des questions aux directeurs/trices de thèse après avoir auditionné le/la candidat.e (s'il reste du temps après l'audition).